



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/41
23 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3569^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 août 1995, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation concernant le Rwanda", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité constate avec une vive préoccupation que le Gouvernement zaïrois procède au rapatriement forcé de réfugiés rwandais et burundais et que la situation est de plus en plus tendue dans la région.

Le Conseil prend note de la lettre récemment adressée au Secrétaire général par le Gouvernement zaïrois (S/1995/722) et de la réponse du Secrétaire général (S/1995/723), dans laquelle celui-ci invite instamment le Gouvernement zaïrois à continuer d'apporter une assistance aux réfugiés rwandais et burundais.

Le Conseil estime que le Zaïre et les autres États qui ont accepté des réfugiés rwandais et burundais, malgré les énormes difficultés auxquelles ils se heurtent de ce fait, apportent une contribution importante à la paix et à la stabilité dans la région. Leur contribution revêt une importance particulière étant donné le génocide qui a eu lieu au Rwanda et la possibilité d'une autre effusion de sang au Burundi. Le Conseil note également que le Gouvernement rwandais s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour faciliter le retour, dans les meilleurs délais, de ses nationaux en toute sécurité et l'encourage à poursuivre ses efforts pour tenir les engagements qu'il a pris à cet égard.

Le Conseil demande instamment au Gouvernement zaïrois d'honorer ses obligations humanitaires en ce qui concerne les réfugiés, y compris celles qui découlent de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, et de reconsidérer, en vue d'y mettre fin, sa politique déclarée de rapatriement forcé des réfugiés au Rwanda et au Burundi.

Le Conseil appuie la décision prise par le Secrétaire général d'envoyer le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans

la région afin d'engager d'urgence des pourparlers avec le Gouvernement du Zaïre et des États voisins dans le but de dénouer la situation. Il encourage tous les gouvernements de la région à coopérer avec le Haut Commissaire pour les réfugiés afin de faire en sorte que les réfugiés soient rapatriés de leur plein gré et dans l'ordre. Il invite en outre la communauté internationale à fournir toute l'assistance possible pour aider à subvenir aux besoins des réfugiés."
